AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

222C2015
FR0000124141-FS0651

5 août 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VEOLIA ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 août 2022, la société BlackRock, Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 août 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 37 592 806 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,37% du capital et 5,08% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT détenues à titre de collatéral.

_____

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont (i) 595 247 ADR VEOLIA ENVIRONNEMENT, (ii) 155 860 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant d'autant de « *contracts for differences* » (« CFD ») (sur la base d'un delta de 1) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, réglés exclusivement en espèce, (iii) 5 725 704 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres, et (iv) 2 132 656 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 3 758 470 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 700 571 716 actions représentant 740 446 321 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.